

## Le Certificat de Capacité pour effectuer des Prélèvements Sanguins

### Textes réglementaires

- Arrêté du 13 mars 2006 (conditions de délivrance du certificat)
- Arrêté du 3 mars 2006 (AFGSU niveau 2)
- Arrêté du 12 juillet 2006 (modification du dispositif)
- Arrêté du 24 décembre 2007 (dispositions complémentaires)
- Arrêté du 15 mars 2010 (modificatif)
- Décret n° 2012-461 du 6 avril 2012 (conditions de réalisation des prélèvements)

### Public concerné / conditions d'accès

Peuvent se présenter aux épreuves :

- les titulaires des diplômes permettant d'exercer comme technicien de laboratoire de biologie médicale (arrêté du 21 octobre 1992)
- les élèves en dernière année de formation préparant ces diplômes

### Inscription à l'examen

#### → Dossier à transmettre à l'ARS de Martinique :

- fiche d'inscription complétée
- copie du diplôme ou certificat de scolarité
- pièce d'identité valide (recto-verso)
- attestation AFGSU 2 (< 4 ans) (*obligatoire pour la pratique*)

#### → Formation

La préparation comprend :

- une formation théorique
- un stage pratique

#### → Compétences attendues :

- identifier le type de prélèvement prescrit
- choisir le matériel et la technique adaptés
- assurer l'identification et l'étiquetage des échantillons
- préparer le patient et prévenir les complications
- réaliser un prélèvement veineux ou capillaire en sécurité
- organiser l'acheminement des échantillons si nécessaire
- assurer l'entretien du matériel
- appliquer les règles d'hygiène et de sécurité

### Épreuves

#### → Épreuve théorique

- QCM / questions écrites (10 questions – 1h)
- Notée sur 20
- Admission au stage :  $\geq 12/20$

### Siège

Centre d'Affaires « AGORA »

CS 80656

97263 FORT DE FRANCE CEDEX

Tél : 05.96.39.42.43 (standard accueil)

Mél : [patricia.nitharum@ars.sante.fr](mailto:patricia.nitharum@ars.sante.fr)

Site Internet : [www.ars.martinique.sante.fr/](http://www.ars.martinique.sante.fr/)

→ **Programme :**

- généralités sur les prélèvements
- techniques et matériel
- hygiène et sécurité
- transport des échantillons
- gestion des déchets

**Stage pratique**

- 40 prélèvements (dont 30 au pli du coude)
- durée maximale : 3 mois
- à réaliser dans les 2 ans suivant la théorie
- encadré par un biologiste médical

Suivi via carnet de stage ARS

→ **Conditions d'admission à l'épreuve pratique :**

- note  $\geq 12/20$
- 1 seul redoublement possible en cas d'échec

→ **Pièces complémentaires :**

- AFGSU 2 valide
- vaccinations à jour (Hépatite B, DTP)
- assurance responsabilité civile et professionnelle

**Épreuve pratique finale**

- 3 prélèvements devant jury (dont 2 au pli du coude)
- note  $\geq 12/20$  pour validation

⚠ Deux échecs entraînent la perte du bénéfice des épreuves théoriques et du stage.

**A RETENIR**

- ✓ 3 étapes : théorie → stage → pratique
- ✓ Validation minimale : 12/20 à chaque étape
- ✓ Stage obligatoire de 40 prélèvements
- ✓ Certification délivrée par l'ARS